

PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS				
Date:	27 juillet 2020	Préavis 02/2020		
Objet :	Adoption du budget 2021			

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Conformément à l'article 17, chiffre 5, du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous soumettre pour adoption le budget 2021, tel que présenté au Comité directeur de l'association en date du 27 août 2020.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous la rubrique 611 – Coût de la police régionale – par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors, ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2021 de la Police Nord Vaudois présente une hausse des charges de l'ordre de CHF 725'360.- par rapport au budget 2020 (+5%), alors que les recettes projetées demeurent identiques. La charge globale pour les Communes partenaires sera donc supérieure de CHF 132'700.- par rapport au budget 2020 (+7%), alors qu'elle sera en hausse de CHF 592'660.- pour Yverdon-les-Bains (+6%).

Caractéristiques du budget 2021

Salaires et charges sociales

3011.00 à 3050.00

Le poste des traitements, cumulé avec celui des charges sociales, est en hausse de CHF 645'580.- par rapport au budget 2020 (+6%), en raison de l'allocation de 2 postes de policiers supplémentaires pour l'exercice 2021. Les augmentations statutaires et promotionnelles du personnel en sont accessoirement un facteur.

Frais de formation

3091.00

Les frais de formation projetés pour 2021 sont en hausse de CHF 52'700.- par rapport à 2020 (+38%), en lien avec la formation de base d'un policier à l'Académie de police de Savatan (montant annoncé pour 2021 : CHF 56'000.- par aspirant).

Entretien d'équipement et de matériels spécialisés

3156.00

Une diminution de charge de CHF 17'000.- pour 2021 (-8%) est escomptée, par le fait que plusieurs remplacements et mises à jour ont été effectués sur l'exercice 2020 (renouvellement des licences de vidéosurveillance, de même que l'homologation périodique du radar mobile).

Honoraires et frais d'expertise

3185.00

Les honoraires estimés pour l'année 2021, en hausse de CHF 30'700.- par rapport au budget précédent (+25%), tiennent compte de deux ETP mutualisés entre les polices communales vaudoises, l'un à hauteur de CHF 20'000.- pour la gestion informatique au niveau cantonal (SAGA notamment) et l'autre, de CHF 10'700.- pour la cellule de planification des engagements majeurs & Groupe de maintien de l'ordre (CEMaG).

Imputations internes de biens, services, marchandises

3902.00

(prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière. Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2021	2020
- Centrale-réception	397'600.00	393'900.00
- Véhicules et garage	303'900.00	295'100.00
- Gestion des amendes	113'800.00	116'300.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
- Total des prestations	CHF 915'300.00	CHF 905'300.00

Pour le budget 2021 ces prestations sont en légère hausse de CHF 10'000.- (+1%). Cette différence s'explique par une augmentation de la charge de la centrale-réception (CHF 3'700.-) et celle liée à la gestion des véhicules (CHF 8'800.-).

II. Charges et recettes par nature

	Compte	Budge	t 2021	Budge	t 2020	Compte	es 2019
	Rubriques	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Charges
611	Coût de la Police Régionale	14'123'340	14'123'340	13'397'980	13'397'980	12'554'768	12'554'768
3003.00	Jetons de présence	25'000		25'000		24'641	
3011.00	Traitements	9'278'400		8'752'000		8'226'395	
3030.00	AVS-AI-APG-AC	607'460		572'990		526'145	
3031.00	Allocations familiales	262'580		247'690		233'063	
3040.00	Caisse de pension	1'542'240		1'484'250		1'313'966	
3050.00	Assurances accidents	29'600		17'770		16'785	
3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	10'000		10'000		12'707	
3091.00	Frais de formation	192'500		139'800		132'747	
3099.00	Frais divers du personnel	34'200		34'200		33'372	
3102.00	Livres, journaux, annonces et promotion	11'300		11'300		7'632	
3109.00	Frais administratifs divers	55'500		55'500		54'786	
3111.00	Achats machines et mobilier	60'000		60'000		42'675	
3116.00	Achats de matériel spécialisé	162'200		165'000		150'690	
3120.00	Consommation d'énergie					951	
3151.00	Entretien mobilier et équipements de bureau	17'500		17'500		10'700	
3156.00	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	208'700		225'700		212'020	
3161.00	Loyers et locations	40'000		40'000		40'000	
3181.00	Frais de ports	12'000		7'000		14'363	
3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	155'700		125'000		130'404	
3186.00	Primes d'assurances	2'600		2'600		3'051	
3188.03	Frais de mise en fourrière	43'000		43'000		26'036	
3313.00	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	25'510		25'510		99'871	
3902.00	Imputations internes de biens, services, marchandises	915'300		905'300		831'300	
3904.00	Imputations internes locations et redevances	430'100		428'800		408'400	
3909.00	Intérêts internes	1'950		2'070		2'070	
4312.01	Emoluments de mise en fourrière		54'000		54'000		29'238
4356.00	Facturation de services à des tiers		270'000		270'000		206'650
4362.00	Remboursement de frais		A STATE OF THE STA				15'500
4370.00	Amendes		500'000		500'000		465'291
4370.01	Amendes radar		900'000		900'000		996'975
4521.02	Facturation aux communes de PNV		2'118'000		1'985'300		1'862'904
4902.03	Part. Yverdon coût Police régionale		10'281'340		9'688'680		8'978'211

III. Conclusion

En résumé, le budget 2021 se décline comme suit :

Charges	14'123'340.—	(+5%)
Recettes	1'724'000.—	(+0%)
Montant à charge des Communes membres	12'399'340.—	(+6%)

La répartition s'opère d'une part en fonction de la valeur du point d'impôt pour les Communes périphériques, et d'autre part en fonction de la population pondérée pour le solde à répartir entre les Villes d'Yverdon-les-Bains (coeff. 6) et d'Orbe (coeff. 4.5).

Contribution Chamblon	44'000.—	(+10%)
Contribution Cheseaux-Noréaz	64'700.—	(-1%)
Contribution Ependes	20'200.—	(+8%)
Contribution Mathod	35'000.—	(+2%)
Contribution Montcherand	32'900.—	(+4%)
Contribution Orbe	1'795'600.—	(+7%)
Contribution Pomy	55'100.—	(+4%)
Contribution Suchy	34'500.—	(<1%)
Contribution Suscévaz	11'700.—	(<1%)
Contribution Treycovagnes	24'400.—	(-6%)
Contribution Yverdon-les-Bains	10'281'340.—	(+6%)

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la Commission de gestion décide

Article 1 : le budget 2021 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La Présidente :

Valérie Jaggi Wepf

_e Secrétaire :

Pascal Pittet